



REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif du Conseil Municipal	29
Conseillers en exercice	29
Qui ont pris part à la délibération	27

SEANCE DU
10 DECEMBRE 2025

Le dix décembre deux mille vingt cinq, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LAMBESC a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Bernard RAMOND, et à la suite de la convocation faite par Monsieur le Maire le quatre décembre deux mille vingt cinq et ce conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2121-17 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS : Bernard RAMOND, Claire BLANC, Jean-Jacques DECORDE, Martine CHABERT, Hubert BACHELARD, Fabienne RAMOND, Jacques GAÏOLI, Dominique PELLEGRIN, Alain ARIA, Joëlle BENAZET, Bruno BRETON, Violette ROMERA, Jocelyne PASTOR, Yvon CASTINEL, Hervé SUGNER, Karen LECLUSE, Anne-Laure JOLY, Jean-Michel CARRETERO, Valérie FARGIER, Philippe BERNARD, Magalie TRAMIER, Guy GARCIN, Dominique MEYER

REPRESENTEES : Bernard MAYER à Jacques GAÏOLI, Diana PELLETIER à Claire BLANC, Sylvie PORRY à Martine CHABERT, Corinne ARCHAMBAULT à Dominique MEYER, François BERGA à Jean-Michel CARRETERO, Hélène ALLIETTA à Valérie FARGIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Anne-Laure JOLY

DELIBERATION N° 2025-116	Ressources Humaines Ouverture et fermetures de postes au 1 ^{er} janvier 2026 – Modification du tableau des effectifs
-----------------------------	---

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8 ;

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le 13/12/2025
ID : 013-211300504-20251210-DB_2025_116-DE


VU le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

VU les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée ;

VU l'avis favorable du Comité Social Territorial du 19 novembre 2025 ;

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de procéder aux ouvertures et fermetures de postes suite aux avancements de grade, aux recrutements et aux départs (mutation, retraite, reclassement...) :

EMPLOIS A CREER :

FILIERE ADMINISTRATIVE

- 1 emploi de Rédacteur Territorial à temps complet
- 4 emplois d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} Classe à temps complet
- 1 emploi d'Adjoint Administratif Classe à temps complet

FILIERE TECHNIQUE

- 1 emploi d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} Classe à temps complet

FILIERE ANIMATION

- 1 emploi d'Adjoint d'Animation Principal 2^{ème} Classe à temps complet

EMPLOIS A SUPPRIMER :

FILIERE ADMINISTRATIF

- 1 emploi de Rédacteur Principal 2^{ème} Classe à temps complet
- 1 emploi d'Adjoint Administratif Principal 1^{ère} Classe à temps complet
- 2 emplois d'Adjoint Administratif à temps complet

FILIERE TECHNIQUE

- 1 emploi de Technicien Principal 2^{ème} classe à temps complet
- 1 emploi d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} Classe à temps complet
- 4 emplois d'Adjoint Technique à temps complet
- 1 emploi d'Adjoint Technique à temps non complet 31h30
- 1 emploi d'Adjoint Technique à temps non complet 10h00

FILIERE ANIMATION

- 1 emploi d'Adjoint d'Animation à temps complet

FILIERE POLICE

- 1 emploi Brigadier-Chef Principal à temps complet

Après en avoir délibéré LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE** les ouvertures et les fermetures de poste décrites ci-dessus
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2026
- **DIT** que le tableau des effectifs sera mis à jour à compter du 1^{er} janvier 2026

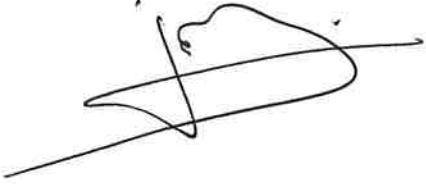
- **PRECISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le requérant peut former son recours soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique, par le biais de l'application « Télerecours citoyen » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr. Dans ce délai, il peut être présenté un recours administratif auprès de la commune, prorogeant le délai de recours contentieux

La présente délibération est adoptée à l'unanimité

Délibéré à Lambesc les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de Séance

Anne-Laure JOLY



Le Maire de Lambesc,



Bernard RAMOND



TABLEAU DES EFFECTIFS

au 1er Janvier 2026

Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le

Berger Levrault

ID : 013-211300504-20251210-DB_2025_116-DE

Filières	Catégorie	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS TITULAIRES	EFFECTIFS POURVUS CONTRACTUELS PERMANENTS	POSTES VACANTS	dont TNC
Administrative	A	6	5	0	1	0
	B	12	10	0	2	0
	C	29	22	3	4	1
TOTAL ADMINISTRATIVE		47	37	3	7	1
Technique	A	2	0	1	1	0
	B	4	2	2	0	0
	C	66	54	12	0	7
TOTAL TECHNIQUE		72	56	15	1	7
Culturelle	B	10	0	10	0	10
	C	3	2	1	0	0
TOTAL CULTURELLE		13	2	11	0	10
Sociale	C	2	2	0	0	0
Animation	C	1	1	0	0	0
TOTAL SOCIALE ANIMATION		3	3	0	0	0
Police	B	1	1	0	0	0
	C	6	6	0	0	0
TOTAL POLICE		7	7	0	0	0
TOTAUX		142	105	29	8	18